

Commune de MUSIEGES

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Février 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 Février 2023

Président : Monsieur Pascal COULLOUX, Maire de MUSIEGES.

<i>Etaient présents</i>	Pascal COULLOUX, David GREGIS, Martine MERMIN Mathis COULLOUX, Aline DAGET, Jules BORTOLUZZI.
<i>Excusés</i>	Jean THOMASSIN donne pouvoir à Pascal COULLOUX. Etienne SAVOIE donne pouvoir à Mathis COULLOUX. Samuel BOCHAREL, Alexis MARET.
<i>Absente</i>	Gaëlle BOURLES.
<i>Secrétaire de séance</i>	David GREGIS
<i>Conseillers en exercice : 11</i>	<i>Présents : 6 Votants : 8</i>

1- Approbation du compte rendu en date du 13 Décembre 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent sans observation, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2022.

2- Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que des dépenses d'investissement sont à mandater avant le vote du budget primitif 2023.

L'article L.1612 du CGCT permet, dans l'attente du vote du budget, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette procédure permet de mandater les factures d'investissement.

Soit :

✚ **Pour le budget principal M14**

Chapitre 20 : 15 000 € * 25%	=	3 750.00 €
Chapitre 21 : 342 300 € * 25%	=	85 575.00 €
Chapitre 23 : 187 502 € *25%	=	46 875.00 €

✚ **Pour le budget eau M49**

Chapitre 21 : 7 000 € *25%	=	1 750.00 €
Chapitre 23 : 172 522 € *25%	=	43 130.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les sommes ainsi engagées, liquidées et mandatées seront inscrites au budget primitif 2023.

3- Convention avec la CCUR pour le reversement de la participation financière au logiciel Ris.net

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui pourrait être signée entre la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR) et la Commune, pour la participation financière au logiciel RIS net Gestion simplifiée V3.

La régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net, qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires.

La RGD de Savoie Mont-Blanc souhaite désormais se baser sur les Communautés de Communes pour gérer les abonnements avec ses interlocuteurs locaux, tels que les Communes.

Aussi, la RGD de Savoie Mont-Blanc propose une réduction du tarif d'abonnement pour l'accès à son logiciel « Ris.net Gestion simplifiée V3 » aux Communes qui acceptent la mutualisation avec la CCUR.

Une répartition financière entre la CCUR et les 23 Communes concernées est proposée selon un tableau de répartition. Aussi, la somme annuelle due par la Commune de MUSIÈGES est de 483.83 €, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCUR.

4- Adhésion et transfert de compétences au SYANE, désignation d'un délégué représentant la Collectivité

Ne disposant pas d'éléments suffisants sur cette adhésion, les membres du Conseil Municipal décident d'ajourner ce point.

5 - Adhésion au groupement de commande du SIESS pour l'achat d'électricité, sites de puissance supérieure à 36kVA

Monsieur le Maire expose qu'il est dans l'intérêt de la Commune de MUSIÈGES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA situés sur le territoire du SIESS, à compter du 01/01/2024 pour une période maximale de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acte constitutif du groupement permanent de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et la participation de la Commune à ce groupement.

La coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents, sera confiée au SIESS en application de sa délibération du 28 juin 2022 et conformément à l'acte constitutif de ce groupement.

Il donne mandat au SIESS pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès des gestionnaires de réseaux de distribution publique.

6- Avenant à la convention « séjours de vacances » avec la FOL

Afin de réduire le prix de journée en centre de vacances UFOVAL des enfants de la Commune, Monsieur le Maire propose de porter la participation de la Commune à **10,10 euros** par journée de vacances effectivement réalisée à partir de 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée entre la commune de Musièges et la Fédération des Œuvres Laiques de Haute-Savoie.

7- Lecture des décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture d'une DIA pour laquelle la Commune n'a pas usé de son droit de préemption.

CHATEL Paul	95 Impasse de Bionnaz	A 1462 A 1463 et A 1466	PAS DE PREEMPTION
-------------	-----------------------	----------------------------	-------------------

Le devis d'ARAVIS ENROBAGE pour l'aménagement du réservoir (reprise du gazon et plantations) a été validé pour la somme de 8 700.00 € TTC.

8- Questions Diverses

Le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures (salle des fêtes, appartements 15 Place de l'Eglise,) par l'Entreprise TISSOT, pour la somme de 18 264.00 € TTC.

Madame Aline DAGET signale la présence de trous importants sur la RD 1508 à Serrasson et de caniveaux le long de cette voie qui seraient bouchés. Après discussion, il semble que ce soit la configuration de la route qui accentue l'encombrement des caniveaux. Il est donc décidé d'adresser un courrier au Conseil Départemental pour les informer de cette situation et leur demander de bien vouloir faire les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.
Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

Le Maire,
Pascal COULLOUX

Le Secrétaire,
David GREGIS



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Musièges, Haute-Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MUSIÈGES' at the top and '74 (Haute-Savoie)' at the bottom. A blue ink signature, which appears to be 'Gregis', is written over the stamp and extends to the right.

